

Belgium-Uccle: Architectural, construction, engineering and inspection services

OJ S 98/2020 20/05/2020

Contract notice**Services****Legal Basis:**

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: BinHôme

National registration number: 0403.357.573_542336

Postal address: Rue Claus 63

Town: Uccle

NUTS code: BE100 Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad

Postal code: 1180

Country: Belgium

Contact person: Samuel Jager

E-mail: samuel.jager@binhome.brussels

Telephone: +32 24866976

Internet address(es):Main address: <http://www.binhome.brussels/>Address of the buyer profile: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=375805>**I.3. Communication**

The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: https://binhomebrussels-my.sharepoint.com/:f/g/personal/sjr_binhome_brussels/EphZeorjlmhGgy2XS_R6AgQBI6SMjNbFdwz7onryrM1tGw?e=aWEpTO//enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=375805

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://eten.publicprocurement.be/etendering/viewWorkspacesBasedOnExtUrl.do?wsName=BinH%C3%B4me-2400%2F2020%2FDIAG%2FMER%2F-F02>

Tenders or requests to participate must be submitted to the abovementioned address

Electronic communication requires the use of tools and devices that are not generally available. Unrestricted and full direct access to these tools and devices is possible, free of charge, at: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/displayForum.do?forumId=29609>

I.4. Type of the contracting authority

Other type: Société immobilière de service public (SISP).

I.5. Main activity

Other activity: Gestion de patrimoine immobilier (Logements sociaux).

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement

II.1.1. Title

Marché de services: cahier spécial des charges pour la désignation d'un auteur de projet – équipe pluridisciplinaire composée d'un architecte, d'un ingénieur Stabilité, d'un ingénieur Techniques Spéciales et d'un conseiller PEB

Reference number: BinHôme-2400/2020/DIAG/MER/-F02_0

II.1.2. Main CPV code

71000000 Architectural, construction, engineering and inspection services

II.1.3. Type of contract

Services

II.1.4. Short description

Etude de faisabilité et Mission complète d'étude et de suivi des travaux sur l'immeuble « MERLO » sis Chaussée de Neerstalle 388-390 à 1180 Uccle dans une vision de performance énergétique et de durabilité.

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE10 Région de Bruxelles-Capitale/ Brussels Hoofdstedelijk Gewest

Main site or place of performance: 1180.

II.2.4. Description of the procurement

Le marché vise à la désignation d'un auteur de projet, chargé de la mission d'étude de faisabilité et de la mission complète d'étude et de suivi des travaux sur l'immeuble « Merlo » sis Chaussée de Neerstalle 388-390 à 1180 Uccle dans une vision de performance énergétique et de durabilité. Le budget maximal des travaux fondés sur l'accord-cadre est de 11.500.000 EUR HTVA (hors honoraires) dont un budget estimé des travaux prioritaires est de 3.978.000 EUR, hors TVA, honoraires, frais de raccordements des régies et autres frais divers. Le marché est passé selon la technique de l'accord-cadre mono-attributaire. Le pouvoir adjudicateur souhaite avoir un lien contractuel direct avec une équipe pluridisciplinaire composée d'un architecte et d'un ingénieur en stabilité, d'un ingénieur en techniques spéciales, et d'un conseiller PEB. Dans l'hypothèse où le personnel spécifique nécessaire pour réaliser l'entièreté des missions prévues ne se rencontre pas au sein d'une même structure professionnelle, une équipe de participants se constitue en un groupement d'opérateurs économiques. Les différentes personnes physiques ou morales qui la composent agissent solidairement pour son compte. Celui qui représentera le groupement à l'égard du pouvoir adjudicateur et qui est chargé de la coordination des études et des prestations réalisées par les autres membres de l'association, est l'architecte. Les candidatures ne garantissant pas le maître de l'ouvrage dès la phase de sélection de bénéficiaire de ce lien contractuel direct seront rejetées. Chaque membre du groupement d'opérateurs économiques remet et signe son DUME, par l'apposition d'une signature électronique qualifiée sur le rapport de dépôt y afférent. Le groupement d'opérateurs économiques a également la possibilité de désigner un mandant afin qu'il signe électroniquement les DUME de tous les opérateurs économiques du groupement. Dans ce cas, le groupement joint à sa candidature la procuration dûment signée par chaque opérateur économique du groupement. L'attention des opérateurs économiques introduisant plusieurs candidatures (I) de manière isolée et en

groupement avec d'autres opérateurs économiques, ou II) au sein de groupements différemment composés) et des groupements au sein desquels ils participeraient est attirée sur l'interdiction de participations multiples au stade du dépôt des offres par l'article cinquante-quatre, § deux, de l'arrêté royal du 18.4.2017. Cette interdiction a pour conséquence que les offres remises par des soumissionnaires concernés par une participation multiple devront toutes être rejetées. En cas de sélection des deux candidats concernés par la participation multiple d'un opérateur économique, ce dernier ne pourra déposer une offre que dans le cadre de l'un des deux candidats. Les candidats concernés doivent anticiper cette situation pour éviter le rejet de leur offre. En cas de participation multiple d'un ou plusieurs opérateurs économiques, la procédure de sélection se déroulera de la façon suivante:

- 1) dans un premier temps, le pouvoir adjudicateur procèdera à l'analyse et au classement provisoire des candidatures concernées en tenant compte des éventuels doublons;
- 2) dans un deuxième temps, il informera les groupements concernés par un risque de double offre de leur classement provisoire et invitera les opérateurs présents dans plusieurs groupements à choisir celui par lequel l'offre est introduite;
- 3) dans un troisième temps, il procèdera au classement définitif des candidatures après le retrait d'un ou plusieurs groupements concernés par le risque d'une double offre et invitera les différents candidats à formuler une offre.

II.2.5. Award criteria

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 48

This contract is subject to renewal: no

II.2.9. Information about the limits on the number of candidates to be invited

Envisaged number of candidates: 5 Objective criteria for choosing the limited number of candidates:

Les candidats annexeront au DUME (Document Unique de Marchés Européens) (<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1498470834586&uri=CELEX:32016R0007>) les documents mentionnés infra. La réduction des candidatures est basée sur l'analyse du savoir-faire et de l'expérience du candidat, en particulier de son expérience en matière de conception de logements ainsi que de son savoir-faire dans la recherche de solutions innovantes adaptées au contexte du projet tel que décrit dans l'objet du marché. Ces aspects seront évalués au moyen de la note exigée ci-dessous. Section 1/: les candidats remettent trois références de l'architecte qu'ils estiment pertinentes pour faire valoir une expérience utile dans le cadre de la présente mission et les apports particuliers susceptibles d'être apportés au projet. Les références sont présentées comme suit:

- la nature et adresse des travaux;
- le rôle du candidat;
- le nom du maître de l'ouvrage;
- le budget initialement prévu;
- le montant des travaux et/ou le montant final de l'entreprise;
- une note explicative reprenant entre autres les partis architecturaux et techniques;
- une attestation de bonne exécution datée et signée par le maître de l'ouvrage.

Les candidats remettent deux références de l'ingénieur en techniques spéciales qu'ils estiment pertinentes pour faire valoir une expérience utile dans le cadre de la présente

mission et les apports particuliers susceptibles d'être apportés au projet. Les références sont présentées comme suit:

- la nature et adresse des travaux;
- le rôle du candidat;
- le nom du maître de l'ouvrage;
- le budget initialement prévu pour les techniques spéciales;
- le montant des travaux et/ou le montant final de l'entreprise pour les techniques spéciales;
- une note explicative sur les orientations techniques;
- une attestation de bonne exécution datée et signée par le maître de l'ouvrage.

Les candidats remettent une référence de l'ingénieur en stabilité qu'ils estiment pertinentes pour faire valoir une expérience utile dans le cadre de la présente mission et les apports particuliers susceptibles d'être apportés au projet. Les références sont présentées comme suit:

- la nature et adresse des travaux,
- le rôle du candidat,
- le nom du maître de l'ouvrage,
- le budget initialement prévu pour la stabilité,
- le montant des travaux et/ou le montant final de l'entreprise pour la stabilité,
- une note explicative sur les orientations techniques,
- une attestation de bonne exécution datée et signée par le maître de l'ouvrage.

Les candidatures ne présentant pas le nombre de références demandées à ce titre ne seront pas systématiquement rejetées. Les références supplémentaires ne seront pas prises en considération, le pouvoir adjudicateur prendra dès lors en compte les 3 premières références selon leur ordre de présentation dans le dossier de candidature. Les références sont présentées sur un maximum de quatre pages A4. Les pages complémentaires ne seront pas prises en compte. Section 2/: un argumentaire justifiant les références de l'ensemble des auteurs de projet tant pour le choix de la référence dans le cadre de l'exécution de la présente mission par rapport aux spécificités de ce projet que pour l'apport afférent à sa réalisation. Le candidat y joint tous les documents graphiques de son choix: plans, reportages photographiques, croquis, perspectives, photomontages ou montages informatiques, etc. sur un document de préférence maximum quatre pages A4. Chaque candidature recevable sera appréciée sur base du contenu de la note, les références étant appréciées dans leur globalité. Une commission technique analyse la qualité et la pertinence des références précitées qui constituent le critère subsidiaire et propose ses conclusions au pouvoir adjudicateur qui, sur cette base, prend la décision de sélection des candidats. La commission technique est constituée:

- de représentant(s) du pouvoir adjudicateur.

Et éventuellement:

- de représentants de la SLRB;
- d'un représentant(s) de l'Administration Communale;
- d'un représentant du Maître Architecte désigné par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale;
- de représentants de Urban.brussels;
- de représentants d'Instituts d'architecture et/ou d'urbanisme;
- d'experts en bâtiment durable (p. ex. le service Facilitateurs de Bruxelles Environnement).

La commission technique se réserve le droit de faire appel à divers spécialistes afin de lui apporter un éclairage sur certaines matières spécifiques. Le dossier complet de candidature se présentera donc comme suit:

- le formulaire de candidature
- partie une (conditions de participation): Les documents et attestations, tels que demandés au point III.1;

- partie deux (critères objectifs de limitation du nombre de candidats):
- les références pertinentes, telles que demandées au point II.2.9;
- la note formant argumentaire pour l'ensemble des références.

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

Sans préjudice de l'application de l'article soixante-dix de loi du 17.6.2016, les candidats ne peuvent se trouver dans un des motifs d'exclusion visés aux articles soixante-sept à soixante-neuf de la loi du 17.6.2016. Les candidats compléteront le DUME (Document unique de marchés européens) (<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1498470834586&uri=CELEX:32016R0007>). En signant le DUME, le candidat déclare sur l'honneur être en possession et s'engage à fournir, sur simple demande du pouvoir adjudicateur, dans un délai de dix jours, les documents ci-dessous (ces documents seront demandés dans le cas où le candidat entre en considération pour la sélection). Pour le bureau ou chaque membre du groupement d'opérateurs économiques:

- A/ Respect de l'Art. soixante-huit de la loi du 17.6.2016 et de l'Art. soixante-deux de l'arrêté royal du 18.4.2017: le candidat n'employant pas du personnel assujéti à la loi du 27.6.1969 joint à sa demande de participation une déclaration sur l'honneur signée attestant de ce fait. Le candidat employant du personnel assujéti à la loi du 27.6.1969 joint à sa demande de participation une attestation de l'Office national de Sécurité sociale dont il résulte qu'il est en règle en matière de paiement de cotisations de sécurité sociale. Le candidat employant du personnel relevant d'un autre Etat membre de l'Union européenne et qui n'est pas visé ci-dessus, joint une attestation délivrée par l'autorité compétente certifiant qu'il est en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi. L'attestation porte sur le dernier trimestre civil échu avant la date limite de réception des demandes de participation;
- B/ Respect de l'Art. soixante-huit de la loi du 17.6.2016 Art. soixante-trois de l'arrêté royal du 18.4.2017: le candidat joint à sa demande de participation une attestation dont il résulte qu'il est en règle par rapport à ses obligations fiscales professionnelles selon les dispositions légales du pays où il est établi. L'attestation porte sur la dernière période fiscale écoulée avant la date limite de réception des demandes de participation. Pour un candidat belge, l'attestation doit émaner du SPF Finances;
- C/ Les éventuelles mesures correctrices visées à l'Art. soixante-dix de la loi du 17.6.2016;
- D/ Certificat attestant de l'absence de faillite. Le candidat joint à sa demande de participation un certificat délivré par l'autorité compétente du pays concerné attestant que le

candidat ou le soumissionnaire n'est pas en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou n'a pas fait l'aveu de sa faillite ou n'a pas fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales;

— E/ Casier judiciaire. Le candidat joint à sa demande de participation un extrait du casier judiciaire ou document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente du pays concerné, de même que ceux de chaque personne physique ayant un pouvoir de décision désignés par les statuts et actes de sociétés devront eux aussi être communiqués. Les statuts et actes de société désignant tous les membres ayant un pouvoir de décision au sein de chaque personne morale faisant partie du groupement seront communiqués.

Pour les documents repris aux point A/, B/ et E/, le pouvoir adjudicateur fera usage de Télémarch, et ils ne seront demandés aux candidats que s'ils ne peuvent être obtenus par ce biais.

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

Les candidats compléteront la section A.2 du DUME (pour le titre 1.1), la section C.6), (pour les titres un.deux, 1.3,1.4) et la section C. 1) b) pour les références en capacité techniques (deux). En signant le DUME, le candidat déclare sur l'honneur être en possession et s'engage à fournir, sur simple demande du pouvoir adjudicateur, dans un délai de dix jours, les documents ci-dessous (ces documents seront demandés dans le cas où le candidat entre en considération pour la sélection).

— 1. Titres

— 1. Copie des titres

— 1.1 Pour l'architecte: communication du numéro d'inscription au tableau de l'Ordre des Architectes de la province d'où il émane ou attestation sur l'honneur pour les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou un autre Etat partie à l'accord concernant l'E.E. E. exerçant la profession d'architecte à l'étranger, de procéder à une déclaration préalable de prestation auprès du conseil national de l'Ordre des Architectes;

— 1.2 Pour l'ingénieur en stabilité: respect de la loi du 11.9.1933 sur la protection des titres d'enseignement supérieur: Une copie du titre d'études de la personne physique en charge de la mission attestant de sa qualité d'ingénieur civil en construction ou d'ingénieur civil architecte. La personne physique en charge de la mission devra posséder un titre lors de l'exercice de celle-ci pouvant engager l'ingénieur conseil ou le bureau d'ingénieurs conseil candidat;

— 1.3 Pour l'ingénieur en techniques spéciales: respect de la loi du 11.9.1933 sur la protection des titres d'enseignement supérieur: Une copie du titre d'études de la personne physique en charge de la mission attestant de sa qualité d'ingénieur civil en électromécanique ou en électricité ou d'ingénieur civil en construction ou d'ingénieur civil architecte ou d'ingénieur industriel et/ou possession du grade de master en sciences de l'ingénieur industriel avec pour option construction, électromécanique ou électricité. La personne physique en charge de la mission devra posséder un titre lors de l'exercice de celle-ci pouvant engager l'ingénieur conseil ou le bureau d'ingénieurs conseil candidat;

— 1.4 Pour le conseiller PEB: respect de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 19.6.2008 relatif à l'agrément des conseillers PEB: Une copie de la notification d'agrément pour l'exercice de la mission de conseiller PEB, conformément à l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 19.6.2008 relatif à l'agrément des conseillers PEB, délivré par Bruxelles Environnement.

— 2. Capacité technique. L'auteur de projet doit faire la preuve de sa capacité à la bonne exécution de la mission par la production de:

— a) pour l'architecte: minimum une et maximum trois référence(s) qui, démontre(nt) qu'il a réalisé, endéans les cinq ans de la publication du présent avis (la période de cinq ans est établie au vu des spécifications du marché, de la nature et de la durée des prestations requises et afin de garantir un niveau de concurrence suffisant), une mission complète d'auteur de projets répondant aux caractéristiques suivantes:

— avoir été menée pour le compte d'un ou plusieurs organismes soumis à la législation relative aux marchés publics

— avoir porté sur un projet d'un montant total de travaux HTVA équivalent ou supérieur à 3 000 000,00 EUR;

— avoir eu pour objet la construction ou la rénovation complète d'un immeuble affecté au logement et comportant au minimum vingt unités, étant entendu un projet de rénovation touchant à l'ensemble des postes suivants: l'enveloppe, la structure, les techniques (électricité, ventilation et chauffage) et les aménagements intérieurs du (des) bâtiment(s) (finitions, cuisines, salles de bain, etc.);

— avoir eu pour objet la rénovation d'un immeuble répondant au minimum aux critères du standard basse-énergie (besoin net en énergie pour le chauffage ≤ 60 kWh/m².an).

L'architecte fera état de sa capacité au travers de maximum trois références pour l'ensemble des critères précités et partant, il ne sera pas tenu compte d'éventuelles références supplémentaires.

— b) pour l'ingénieur en stabilité: une référence attestant qu'il a exécuté une mission complète de bureau d'études dans le cadre d'un projet dont le montant HTVA des travaux relatifs à l'étude de stabilité de l'immeuble est équivalent ou supérieur à 500.000,00 EUR de travaux réceptionnés endéans les cinq ans de la publication du présent avis (la période de cinq ans est établie au vu des spécifications du marché, de la nature et de la durée des prestations requises et afin de garantir un niveau de concurrence suffisant);

— c) Pour l'ingénieur en techniques spéciales: un maximum de deux références qui atteste(nt) qu'il a exécuté, endéans les cinq ans de la publication du présent avis (la période de cinq ans est établie au vu des spécifications du marché, de la nature et de la durée des prestations requises et afin de garantir un niveau de concurrence suffisant), une mission complète de bureau ayant porté sur un projet dont le montant HTVA des travaux réceptionnés endéans les cinq ans de la publication du présent avis et relatifs à l'étude des techniques spéciales de l'immeuble est équivalent ou supérieur à 500.000,00 EUR.

La recevabilité des références est soumise à la présentation des informations et/ou documents suivants:

— 1/ par référence présentée, une attestation de bonne exécution établie au nom de la personne s'en prévalant, signée par le maître d'ouvrage, délivrée postérieurement à la date de réception provisoire des travaux et mentionnant la date de réception provisoire des travaux qui doit avoir été accordée après le 31.1.2015 et avant la date de réception des candidatures,

— 2/ des documents contenant les informations suivantes: (Attention, il est nécessaire d'établir une correspondance intégrale entre les caractéristiques exigées et les informations à obtenir nécessairement pour vérifier que la condition est remplie)

— a) Pour l'architecte: la nature et adresse des travaux, le rôle du candidat, le nom du maître de l'ouvrage, le budget initialement prévu, le montant des travaux et/ou le montant final de l'entreprise, la mention du nombre d'unités concernées, tout document démontrant la capacité de l'architecte à rénover un immeuble selon les critères du standard basse-énergie (ou assimilé), une note explicative reprenant entre autres les partis architecturaux et techniques.

Si ces données ne figurent pas sur l'attestation.

— b) Pour l'ingénieur en stabilité: la nature et adresse des travaux, le rôle du candidat, le nom du maître de l'ouvrage, le budget initialement prévu pour la stabilité, le montant des travaux et/ou le montant final de l'entreprise pour la stabilité, une note explicative sur les orientations techniques.

Si ces données ne figurent pas sur l'attestation.

— c) Pour l'ingénieur en techniques spéciales: la nature et adresse des travaux, le rôle du candidat, le nom du maître de l'ouvrage, le budget initialement prévu pour les techniques spéciales, le montant des travaux et/ou le montant final de l'entreprise pour les techniques spéciales, une note explicative sur les orientations techniques.

Si ces données ne figurent pas sur l'attestation. Ces documents et informations conditionnent la recevabilité de la candidature. Les candidats doivent communiquer l'ensemble des informations demandées pour pouvoir accéder au marché.

III.2. Conditions related to the contract

III.2.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular professionReference to the relevant law, regulation or administrative provision:

Voir point III.1.3) du présent avis de marché.

III.2.3. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Restricted procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The procurement involves the establishment of a framework agreement

Framework agreement with a single operator

In the case of framework agreements, provide justification for any duration exceeding 4 years:

Le présent accord-cadre vise une mission d'auteur de projet. Le pouvoir adjudicateur souhaite travailler avec une équipe pluridisciplinaire unique durant l'entièreté du projet de revalorisation du site. Il est nécessaire de développer une vision d'ensemble cohérente et une équipe unique pour toute la durée des travaux permettra d'assurer cette unicité. La mise en œuvre de ces travaux dépendra cependant de subsides des autorités compétentes, qui sont octroyées sous la forme d'enveloppes quadriennales. Au vu des estimations des enveloppes, pour réaliser l'entièreté des travaux sur l'ensemble du site, une durée de deux quadriennaux (2022-2025) en plus du quadriennal en cours a été estimée comme étant une durée raisonnable permettant de réaliser les objectifs.

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 07/07/2020 Local time: 14:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

Date: 31/07/2020

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French, Dutch

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in months: 6 (from the date stated for receipt of tender)

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.3. Additional information

Cet avis de marché n'est pas complet, il requiert des informations contenues dans l'annexe jointe à ce document. Le cahier spécial des charges est joint au présent avis. La durée du marché telle qu'elle est indiquée au point «II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique» dans l'avis de marché est renseignée à titre indicative et n'engage pas le pouvoir adjudicateur. Un forum sera tenu sur e-procurement. Les soumissionnaires sont priés de poser leurs questions uniquement sur celui-ci, et il ne sera répondu à leurs questions que par son biais. Nous vous demandons de remettre votre offre en évitant les arborescences longues et compliquées et privilégier les fichiers de tailles importantes qui regroupe des thématiques.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal de premiere instance de Bruxelles

Postal address: Rue des Quatre Bras 13

Town: Bruxelles

Postal code: 1000

Country: Belgium

E-mail: info@just.fgov.be

Internet address: <https://justice.belgium.be/fr>

VI.5. Date of dispatch of this notice

18/05/2020